

18. TABEAU DES EFFECTIFS MODIFIE AU 15 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq

PRESENT(E)S : 19

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Amandine MENUZZO, Jean-Luc MERCERON, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Françoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

Mireille AUGHEARD REPRESENTEE PAR Matthieu PERONA
Jean-Claude CAZALS REPRESENTE PAR Françoise TISSANDIER
Genevieve NICOLAS REPRESENTEE PAR Sylvette CARTIER
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Marc REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY
David GUASLARD

Secrétaire de séance : Eric DUEZ

En annexe, le tableau des effectifs mis à jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

ADOpte les modifications du tableau des effectifs

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 15 septembre 2025
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

ERIC DUEZ

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL TITULAIRE ET C

Au 1^{er} octobre 2025

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 063-216302455-20250915-25D02_DELIB_059-DE

Grades / Emplois par Filières	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs			
			Pourvus	Vacants	TC	TNC
Administratif		9	6	3	9	0
Attaché principal	A	1	0	1	1	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	2	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	1	0
Adjoint administratif	C	3	3	0	3	0
Technique		23.26	19	5	21	1
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	4	4	0	4	0
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	8	8	0	8	0
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	3	1	2	3	0
Adjoint technique territorial	C	5,26	6	0	4	14/35ème 30/35ème
Sportive		1	1	0	1	0
Opérateur principal des activités physique et sportives	C	1	0	1	1	0
Animation		3	3	0	1	2
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	1	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0	33/35ème
Adjoint d'animation	C	1	1	0	0	10/35ème
Médico-sociale		4	4	0	4	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	3	0
Police Municipale		2	1	1	2	0
Brigadier chef principal	C	1	0	1	1	0
Brigadier de police municipale	C	1	1	0	1	0

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL CONTRACTUEL

Technique		4.31	3	2	3	2
Adjoint technique territorial (remplacement art 3-1 et 3-2)	C	1	1	0	1	0
Agent technique en contrat PEC		0.74	1	0	0	1 (26/35 ^{èmes})
Adjoint technique territorial (besoin saisonnier art 3 al 2°)	C	1	0	1	1	0
Adjoint technique territorial accroissement temporaire d'activité art L332-23 1	C	1	0	1	1	0
CDI de droit public Article L445-3 du Code général de la fonction publique et L.1224-3 du code du travail/Adjoint technique	C	0.57	1	0	0	1 (20/35 ^{èmes})
Administrative		2	2	1	2	1
CDI de droit public Articles L. 332-8 et 332-12	A	1	1	0	1	0
Adjoint administratif territorial (remplacement art 3-1 et 3-2)	C	1	0	1	1	0
Médico-sociale		1	1	0	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (remplacement art 3-1 et 3-2)	C	1	1	0	1	0
Culturelle		1	0	1	0	1
Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (CDI)	B	1	0	1	0	1 (à 14/20)
Animation		11.05	16	1	3	15
CDI de droit public Article L445-3 du Code général de la fonction publique et L.1224-3 du code du travail/ Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	0.94	1	0	0	1 (à 33/35 ^{èmes})
CDI de droit public Article L445-3 du Code général de la fonction publique et L.1224-3 du code du travail Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1.88	2	0	0	2 (33/35 ^{èmes})
CDI de droit public Article L445-3 du Code général de la fonction publique et L.1224-3 du code du travail/ Adjoint d'animation	C	5,23	6	0	0	3 (33/35 ^{èmes}) 2 (30/35 ^{èmes}) 1 (24/35 ^{èmes})
Adjoint d'animation (accroissement temporaire art L332-23 1)	C	3	5	0	0	5 (21/35 ^{èmes})